



ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE COMMUNE DE LA FERRIERE

11 JUIN 2018 à 20H00
HALLE POLYVALENTE

Au plus tard dans les 30 jours qui suivent l'assemblée communale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre un acte législatif communal.

L'assemblée a été convoquée légalement par la feuille officielle du 4 mai 2018 et par affichage au panneau officiel.

Le Président, M. Roger Hofstetter, ouvre l'assemblée en présence de 20 citoyens. Mesdames Catherine Friedli, caissière communale et Aurélie Tschäppät, secrétaire des assemblées, sont également présentes sans droit de vote.

Scrutateurs : Deux citoyens sont nommés scrutateurs.

L'ordre du jour est accepté sans modification.

Procès-verbal :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 4 décembre 2017

Le document est disponible sur le site internet de la commune et au bureau communal de La Ferrière durant les heures d'ouverture.

M. le président demande si quelqu'un souhaite la lecture du procès-verbal ou si quelqu'un a une remarque.

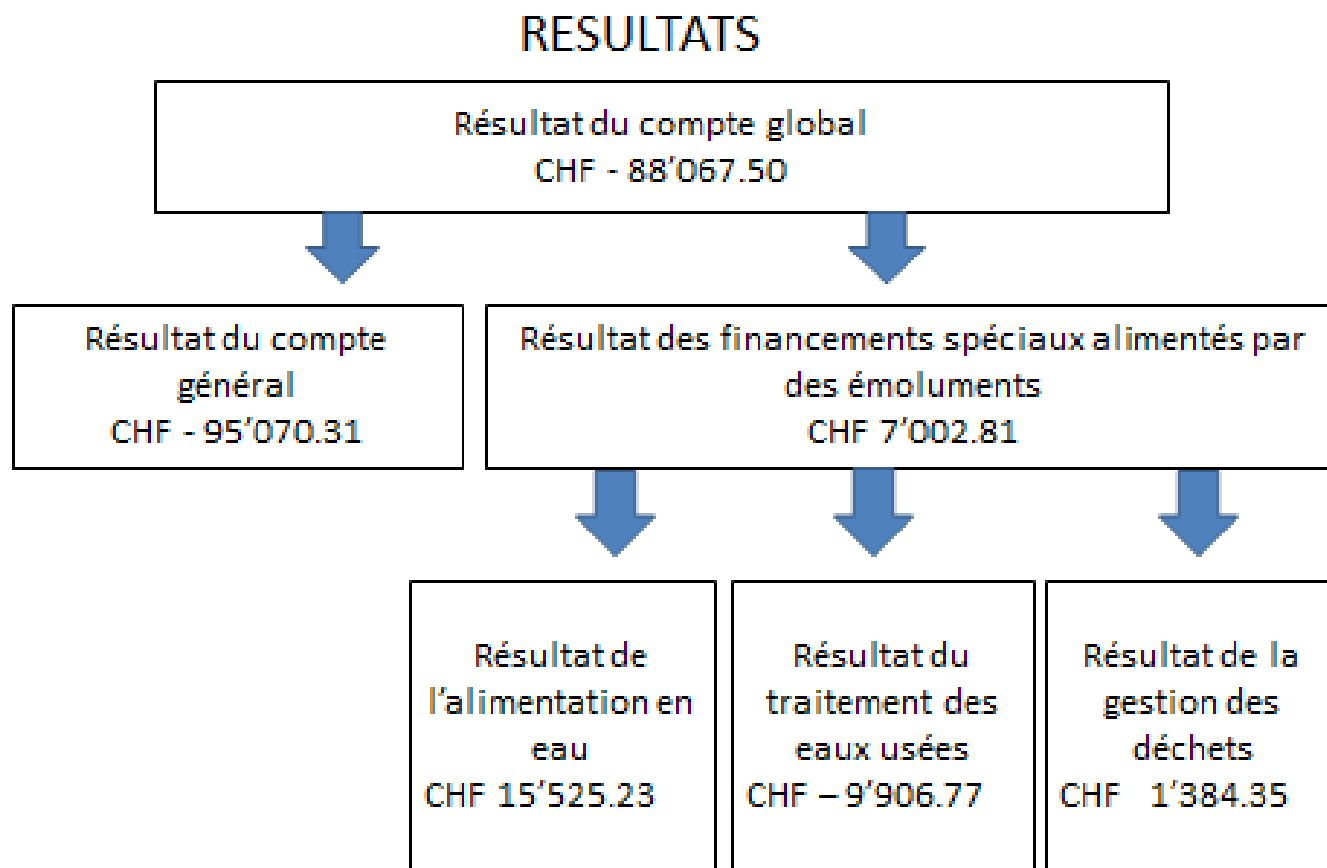
Lui-même a une remarque concernant le dernier PV, plus précisément concernant la remarque faite par un citoyen concernant le système de taxe des unités locatives qui aurait été non conforme au règlement cantonal. Le président informe qu'après recherche, le système actuel est tout à fait conforme.

Le PV est accepté à l'unanimité

2. Discuter et approuver les comptes annuels 2017

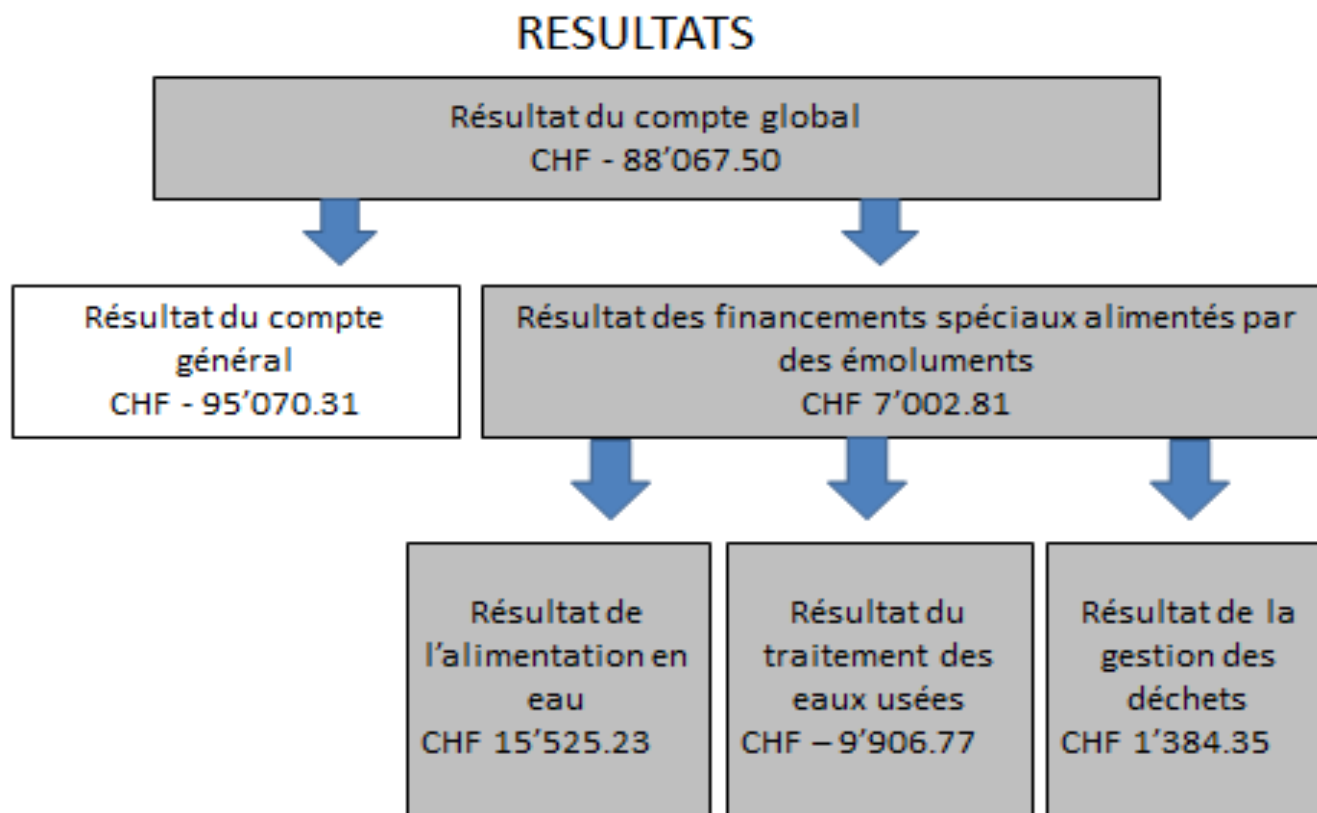
Mme Jocelyne Perucchini, conseillère communale, présente les comptes 2017 établis par Mme C. Friedli et vérifiés par l'organe de révision fiduciaire

Résultat du compte global :



- Le compte global qui comprend le résultat du compte général y compris le résultat des financements spéciaux alimentés par des émoluments se clôt avec un excédent de charges de CHF 88'067.50, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 156'110.—. Soit une amélioration de CHF 68'042.50 par rapport au budget.

Résultat du compte général :



- Pour le compte général qui est financé par les rentrées fiscales bouclé avec un excédent de charges de CHF 95'070.31, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 122'415.—.
- Petite amélioration de CHF 27'344.69 par rapport au budget.



Commune de La Ferrière

Charges	CHF	2'335'975.09
Revenus	CHF	2'240'904.78
Excédent de charges	CHF	95'070.31

0 Administration générale

Exercice 2017		Budget 2017		Exercice 2016	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
292 679.11	50 657.45	323 205.00	49 940.00	314 337.68	57 547.95

La charge nette de l'administration générale est inférieure de CHF 31'243.34 par rapport au budget.

- Dans les services généraux, la maintenance des logiciels informatiques a été moins importante que prévu, diminution de CHF 6'089.10.
- Les indemnités versées au canton sont de CHF 10'775.55 alors que le budget prévoyait la somme de CHF 15'000.—, diminution de CHF 4'224.45.
- L'enveloppe budgétaire pour l'entretien du bâtiment communal n'a pas été utilisée dans sa totalité. Elle diminue de CHF 11'203.—.

1 Ordre et sécurité public, défense

Budget 2016		Budget 2015		Exercice 2014	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
312'405.00	49'940.00	286'970.00	51'615.00	285'920.90	47'919.15

Dans la fonction de l'ordre et sécurité publics, les charges ont été beaucoup moins importantes que prévu. Diminution de CHF 3'340.80

2 Formation

Budget 2016		Budget 2015		Exercice 2014	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
312'405.00	49'940.00	286'970.00	51'615.00	285'920.90	47'919.15

Dans le domaine de la formation, la charge nette est inférieure de CHF 68'176.04 par rapport au budget. Dans le détail :

- Les traitements du personnel enseignant diminuent de CHF 16'393.50 par rapport au budget. Toutefois, ils augmentent de CHF 36'289.50 par rapport au compte 2016.
- Diminution de CHF 9'941.25 pour la part communale pour les écolages versée à la commune de La Chaux-de-Fonds.
- La charge nette des bâtiments scolaires diminue de CHF 31'302.40 par rapport au budget, notamment l'entretien des bâtiments communaux a été moins important que prévu
- Diminution CHF 4'823.30 des charges pour la direction et l'administration des écoles.
- Diminution pour les transports d'élèves CHF 3'813.11

3 Cultures, sports et loisirs

Budget 2016		Budget 2015		Exercice 2014	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
312'405.00	49'940.00	286'970.00	51'615.00	285'920.90	47'919.15

- Pour la culture, sports et loisirs, la charge nette diminue de CHF 4'076.70 par rapport au budget. Cette diminution provient du remboursement de l'amicale mutuelle horlogère pour trois nouveaux bancs publics ainsi de l'augmentation des recettes pour la location de la salle de spectacles.

4 Santé

Exercice 2017		Budget 2017		Exercice 2016	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1 802.60		1 800.00		1 470.00	

- Petite augmentation de CHF 2.60 pour le service de la santé. Cette rubrique comprend les honoraires du médecin scolaire et les mesures prophylactiques.

5 Sécurité sociale

Budget 2016		Budget 2015		Exercice 2014	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
312'405.00	49'940.00	286'970.00	51'615.00	285'920.90	47'919.15

La charge nette de la sécurité sociale diminue de CHF 23'079.30 par rapport au budget.

- Cette différence provient du remboursement des avances faites au service d'action sociale. En effet le budget prévoyait une dépense de CHF 9'100.— alors que le compte laisse apparaître un bénéfice de CHF 2'868.65. Cela s'explique du fait que les charges 2016 du service social ont été moins importantes que prévu. Quant à la part communale aux prestations complémentaires celle-ci diminue de CHF 7'889.—.

(Contributions de l'année 2017 CHF 8'896.— déduction de CHF 11'764.65 des contributions l'année 2016 = CHF 2'868.65).

6 Transports et télécommunications

Budget 2016		Budget 2015		Exercice 2014	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
312'405.00	49'940.00	286'970.00	51'615.00	285'920.90	47'919.15

Quant au domaine des transports, la charge nette augmente de CHF 50'909.49 par rapport au budget. Plusieurs différences sont intervenues dans ce service, soit :

- Achat de décoration de Noël (CHF 19'882.05)
- Achat d'un radar pédagogique (CHF 5'348.80)
- Suite aux dégradations de chaussées occasionnées sur les routes communales et chemins privés durant la période hivernale, la charge nette augmente de CHF 34'582.10 par rapport au budget.
- Augmentation de CHF 12'742.30 pour l'entretien hivernal des routes
- Augmentation de CHF 8'445.70 pour la contribution des transports publics.

- En compensation, les charges dans les autres domaines ont été moins élevées de ce qui avait été budgété.

D'autre part pour votre information, l'installation de l'éclairage public intelligent qui a été installé l'année passée a permis d'avoir une économie sur l'électricité de CHF 2'908.—.

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Budget 2016		Budget 2015		Exercice 2014	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
312'405.00	49'940.00	286'970.00	51'615.00	285'920.90	47'919.15

- Petite diminution des revenus de CHF 15.55 par rapport au budget pour la protection de l'environnement.

8 Economie publique

Budget 2016		Budget 2015		Exercice 2014	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
312'405.00	49'940.00	286'970.00	51'615.00	285'920.90	47'919.15

- Le revenu nette du service de l'économie publique augmente de CHF 4'958.10. L'enveloppe budgétaire dans le domaine de la sylviculture n'a pas été utilisée dans sa totalité.

9 Finances et impôts

Budget 2016		Budget 2015		Exercice 2014	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
312'405.00	49'940.00	286'970.00	51'615.00	285'920.90	47'919.15

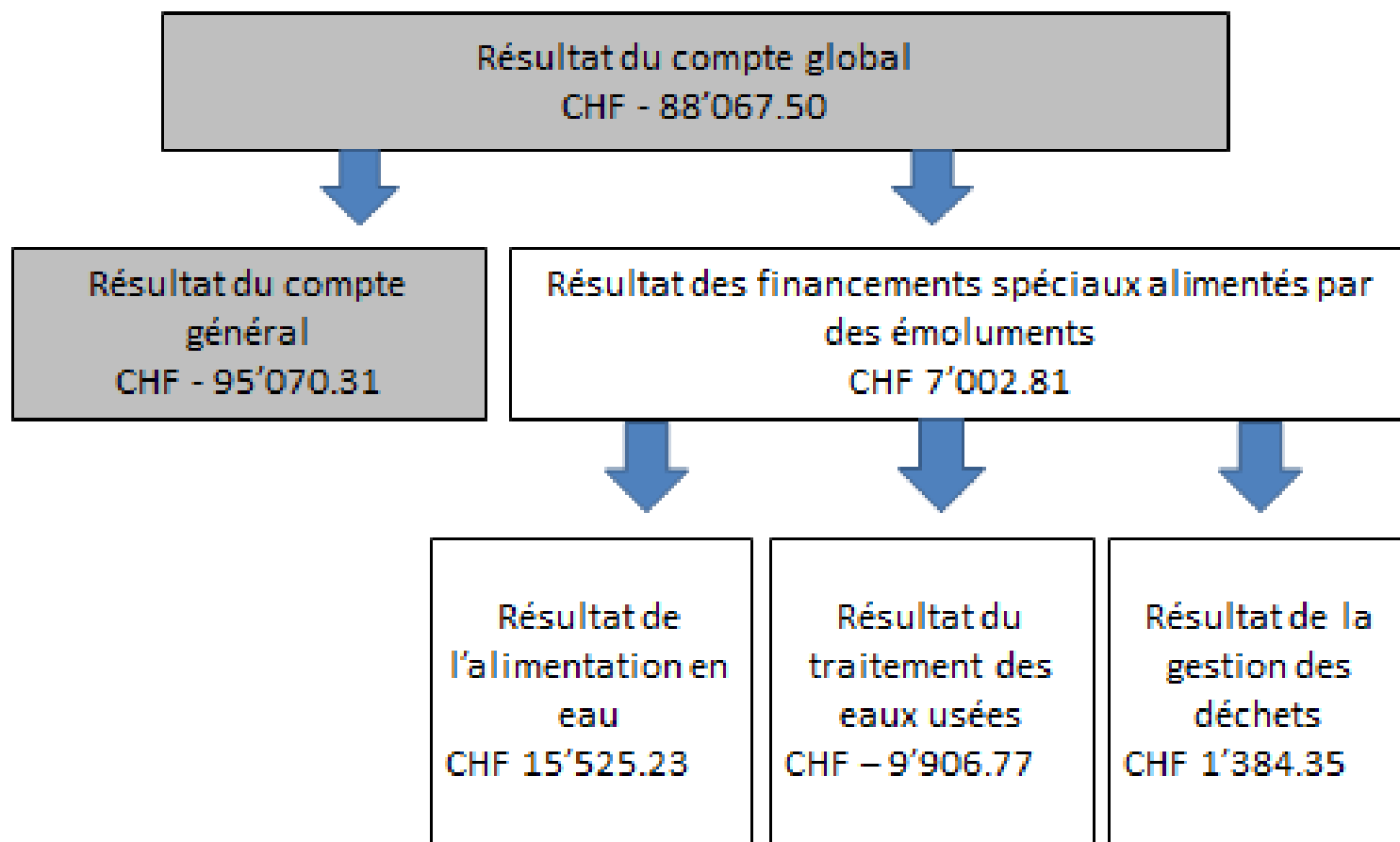
- Dans les finances et impôts, le revenu net diminue de CHF 56'633.10 par rapport au budget 2017.

Revenus fiscaux par rapport au budget

- L'impôt sur le revenu des personnes physiques n'a pas atteint son objectif en 2017. En effet, il se clôt avec un solde de CHF 1'006'063.80 alors que le budget prévoyait CHF 1'100'000.—. Diminution de CHF 93'936.20.
- L'impôt sur la fortune des personnes physiques est de CHF 108'389.50, alors qu'en 2016 il était de CHF 67'503.55. Augmentation de CHF 8'389.50 par rapport au budget.
- L'impôt à la source a dépassé nos espérances puisqu'il se situe à CHF 29'219.75, alors que CHF 22'000.— avait été budgété. Environ 74 % de cet impôt est dû aux frontaliers.

- Si les recettes fiscales pour les personnes non domiciliées dans notre commune augmentent de CHF 5'248.85 par rapport au budget, la contrepartie des personnes domiciliées dans notre commune augmente de CHF 4'624.40.
- A noter une hausse de CHF 31'023.30 par rapport au budget pour les pertes sur créances et remises des impôts communaux.
- Revenu supplémentaire de CHF 3'398.15 par rapport au budget, qui concerne l'encaissement des différentes créances amorties.
- Le total des impôts spéciaux laisse apparaître une charge de CHF 14'650.10 alors que le budget prévoyait une recette de CHF 20'000.—. Cette différence provient principalement d'un remboursement de gains immobiliers.
- Petites augmentations des taxes immobilières de CHF 2'936.20 par rapport au budget. Cette amélioration résulte, en partie des nouvelles évaluations et adaptations de valeur en lien direct avec de nouvelles constructions ou de rénovations.
- Les recettes provenant de la péréquation financière et de la compensation des charges se montent à CHF 232'694.— alors que le budget prévoyait un montant de CHF 200'000.—, soit une augmentation de 32'694.—. Augmentation de CHF 9'591.— par rapport au compte annuel 2016.

RESULTATS



Résultat des financements spéciaux :

FS "alimentation de l'eau "

L'alimentation en eau se solde par un excédent de revenus de CHF 15'525.23, soit un montant de CHF 14'670.23 supérieur à l'excédent de revenus budgété pour 2017, qui était de CHF 855.—. Dans ce service les charges ont été moins importantes que prévu, principalement pour l'entretien du réseau d'eau. Également, les recettes provenant de la vente de l'eau propre ont été un peu plus importantes que celles attendues grâce notamment à l'augmentation de la taxe à la consommation.

Les capitaux propres (équilibre des comptes) du FS « alimentation en eau » se montent à CHF 21'480.39 au 31 décembre 2017, alors qu'il était de CHF 5'955.16 au 31 décembre 2016.

FS « traitement des eaux usées »

Petite augmentation des charges de CHF 1'906.77 par rapport au budget pour le traitement des eaux usées. L'évacuation des boues a augmenté de CHF 7'443.— par rapport au budget. Cela provient du fait que les honoraires pour le traitement des boues 2016 nous a été facturé fin mars. Néanmoins la subvention versée à l'exploitation a diminué de CHF 3'788.30.

Les capitaux propres (équilibre des comptes) du FS « traitement des eaux usées » se montent à CHF 205'518.83 au 31 décembre 2017.

FS « gestion des déchets »

Dans le service des déchets le budget prévoyait un déficit de CHF 26'550.— alors que le compte laisse apparaître un petit bénéfice de CHF 1'384.35. Cette amélioration de 27'934.35 provient du fait que l'enveloppe budgétaire de CHF 5'000.— prévue pour l'achat de sacs taxés n'a pas été utilisée, le traitement des déchets a diminué de CHF 9'215.— et la charge pour l'enlèvement des déchets, diminue de CHF 7'566.65.

Les capitaux propres (équilibre des comptes) du FS « gestion des déchets » se montent à CHF 78'299.23 au 31 décembre 2017.



Commune de La Ferrière

Compte des investissements

		Dépenses	Recettes
0	Administration générale		
1	Ordre et sécurité publics, défense		
2	Formation		
3	Culture, sports et loisirs, Eglises	CHF 72'375.00	CHF 10'500.00
4	Santé		
5	Sécurité sociale		
6	Transports et télécommunications	CHF 94'307.55	
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire		
8	Economie publique		
		CHF 166'682.55	CHF 10'500.00

Investissements :

Le coût total net des investissements se monte à CHF 156'182.55, il comprend :

- Pose de nouvelles échelles et d'une passerelle dans la combe de Biaufond.

(CHF 72'375.— à déduire la subvention de CHF 10'500.— reçue de la Société Monsilva Suisse = CHF 61'875.—).

- Aménagement d'un éclairage public intelligent; CHF 4'407.55.
- Achat d'un véhicule pour la voirie communale ; CHF 88'900.—.
- Transfert des actions du Funiculaire St-Imier-Mont-Soleil SA dans le patrimoine administratif (CHF 1'000.—).

Aperçu du bilan 2017

	Initial	Final	Ecart
100 Disponibilités et placements à court terme	1 096 961.27	854 572.45	-242 388.82
101 Créances	1 035 734.40	1 024 015.30	-11 719.10
104 Actifs de régularisation	99 317.80	38 480.95	-60 836.85
107 Placements financiers	561 356.20	564 187.60	2 831.40
108 Immobilisations corporelles PF	990 854.00	1 114 432.00	123 578.00
10 Patrimoine financier	3 784 223.67	3 595 688.30	-188 535.37
140 Immobilisations corporelles PA	271 276.40	382 275.15	110 998.75
145 Participations, capital social	28 500.00	29 500.00	1 000.00
14 Patrimoine administratif	299 776.40	411 775.15	111 998.75
Actif	4 084 000.07	4 007 463.45	76 536.62
200 Engagements courants	127 916.27	114 676.50	-13 239.77
204 Passifs de régularisation	40 474.55	47 747.20	7 272.65
206 Engagements financiers à long terme	11 000.00	5 500.00	-5 500.00
209 Engagements envers les financements spéciaux	67 309.00	67 309.00	0.00
20 Capitaux de tiers	246 699.82	235 232.70	-11 467.12
290 Financements spéciaux	298 295.64	305 298.45	7 002.81
293 Préfinancements	113 840.35	138 440.35	24 600.00
294 Réserves	103 699.80	103 699.80	0.00
296 Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier	305 709.35	304 107.35	-1 602.00
299 Excédent/décourt du bilan	3 015 755.11	2 920 684.80	-95 070.31
29 Capitaux propres	3 837 300.25	3 772 230.75	-65 069.50
Passif	4 084 000.07	4 007 463.45	76 536.62
Totaux actifs	4 084 000.07	4 007 463.45	-76 536.62
Totaux passifs	4 084 000.07	4 007 463.45	-76 536.62

1.1.20 Bilan

Actif

Au 31 décembre 2017, le total du bilan est de CHF 4'007'463.45 (année précédente CHF 4'084'000.07). Le patrimoine financier a diminué de CHF 188'535.37 pour se situer désormais à CHF 3'595'688.30. Au niveau des disponibilités (100), celles-ci ont diminuées de CHF 242'388.82. Les créances (101) ont diminuées de CHF 11'719.10.

Le patrimoine administratif a augmenté de CHF 111'998.75.— pour se situer désormais à CHF 411'775.15 en raison principalement des investissements engendrés dans le courant de cette année.

Passif

Engagements (200)

Les engagements courants ont diminué de CHF 13'239.77 pour passer désormais à CHF 114'676.50.

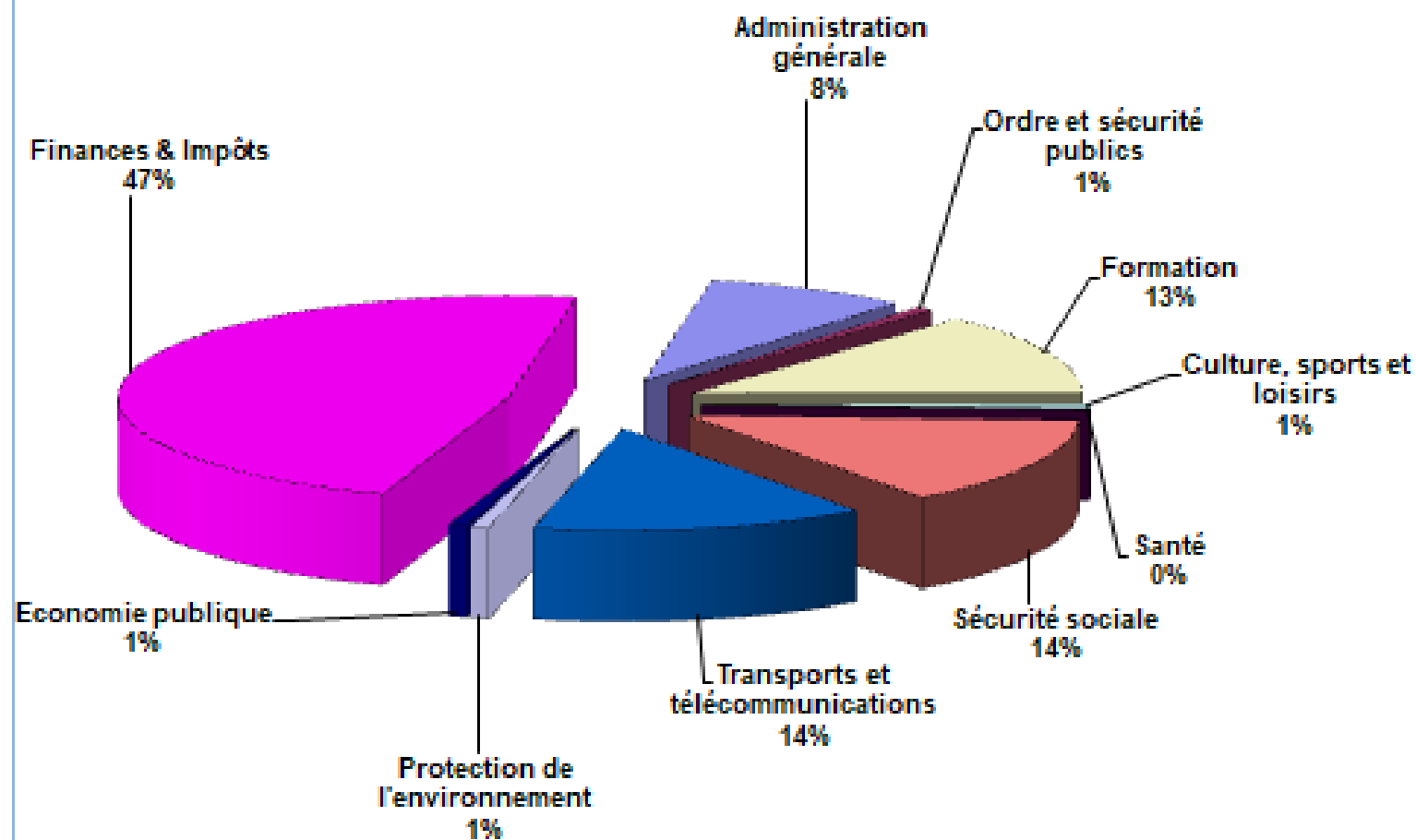
Financements spéciaux, engagements et avances (290)

Les services de l'alimentation en eau, l'assainissement des eaux, et l'enlèvement des déchets se sont autofinancés. Ils présentent un solde de CHF 21'480.39 pour l'alimentation en eau; de CHF 205'518.83 pour l'assainissement des eaux et de CHF 78'299.23 pour l'enlèvement des déchets.

Les préfinancements augmentent de CHF 24'600.--. Cette augmentation correspond à l'attribution au financement spécial maintien de la valeur.

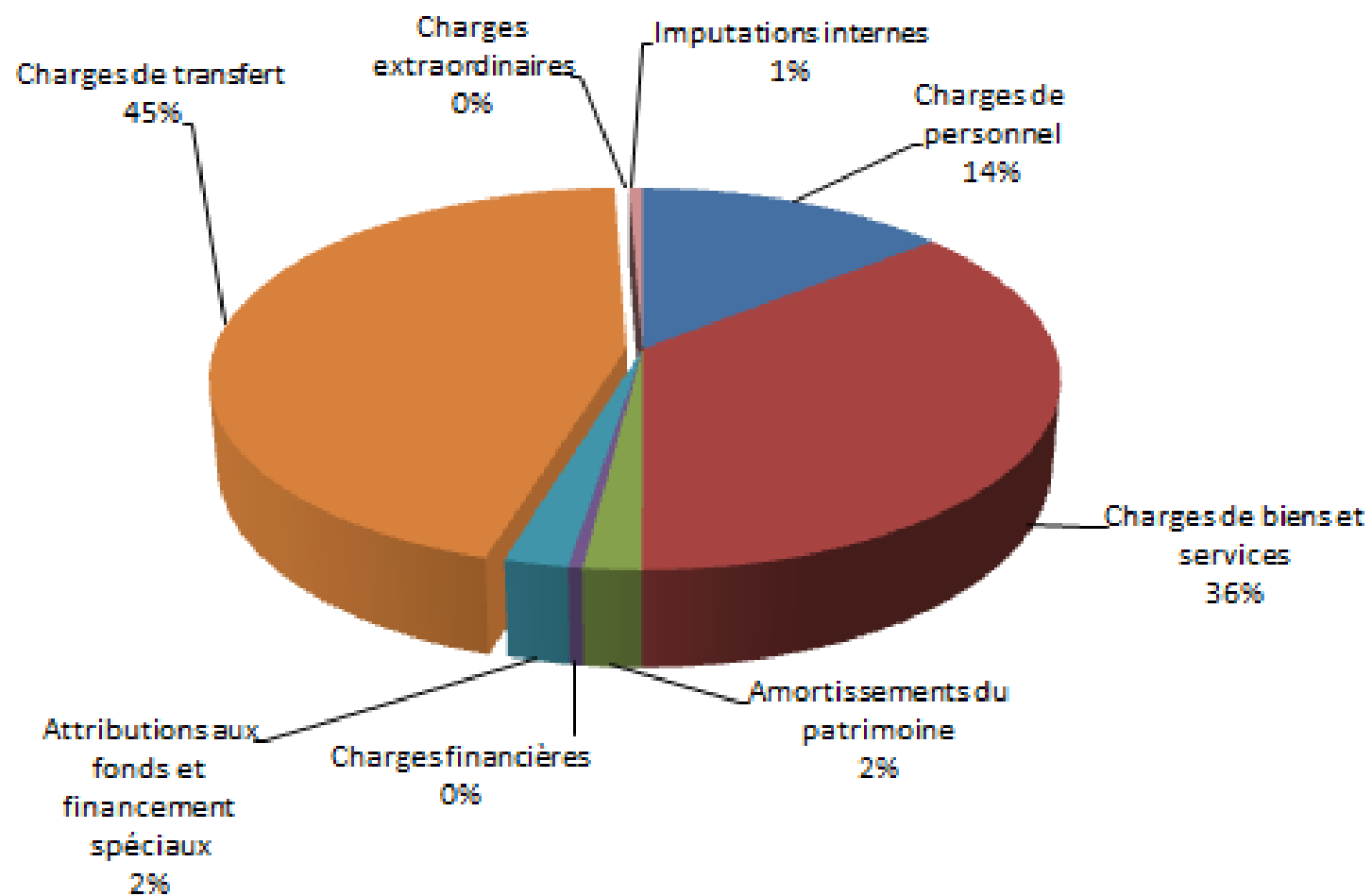
Les capitaux propres déterminants (29) se montent à CHF 2'920'684'80 au 31 décembre 2017.

COMPTES 2017

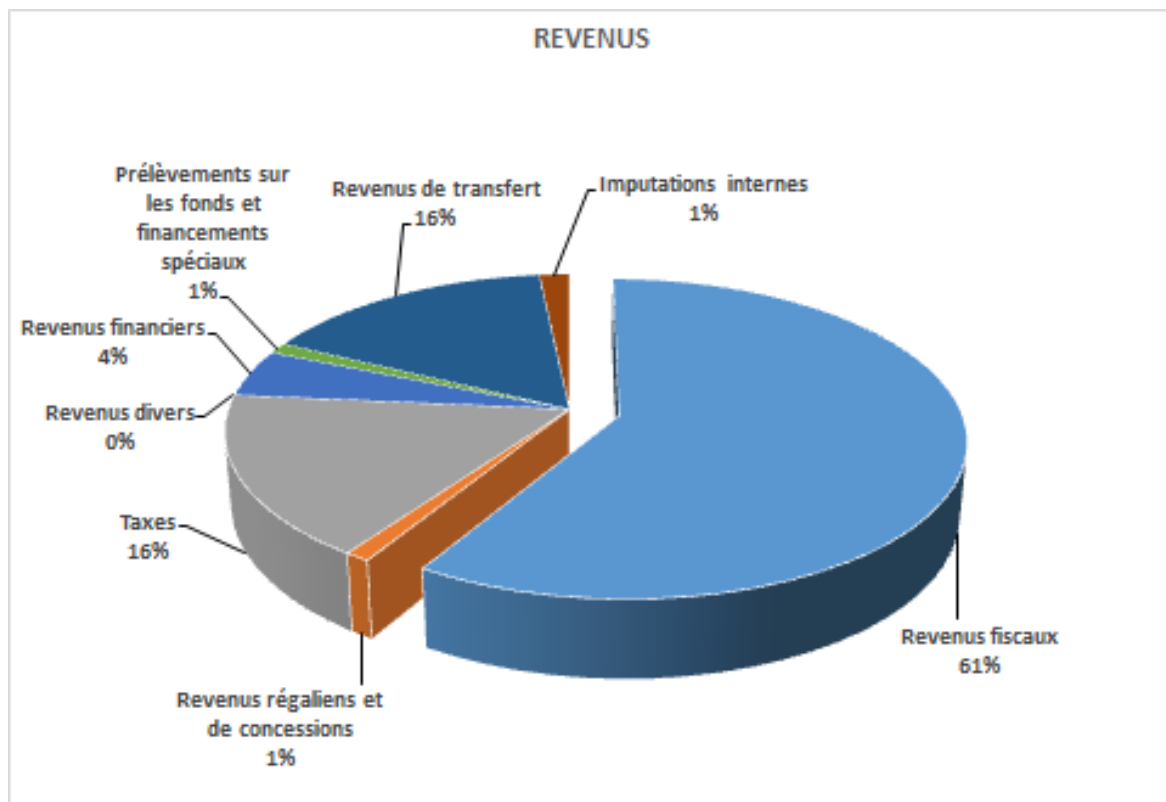


Les finances et impôts représentent CHF 1'376'681.95

DEPENSES



Les charges de transferts correspondent à un montant de CHF 1'012'763.10



Les revenus fiscaux représentent un montant de CHF 1'289'422.70

Après la lecture du rapport des vérificateurs des comptes, M. Luc Grosjean et Mme Pauline Kohli de la Fiduciaire Soresa, le conseil communal propose à l'assemblée communale l'approbation des comptes annuel 2017 avec :

- un déficit de **CHF 88'067.50** pour le compte global
- un déficit de **CHF 95'070.31** pour le compte général

Un citoyen demande, demande un éclaircissement par rapport à ce que signifie, dans la colonne du plan général, point 9 finances et impôts, le revenu net dans l'économie publique et finance : Il s'agit de la balance, explication donné par la caissière.

Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

3. Acceptation d'un crédit de CHF 800'000.- pour la réfection des routes communales et accès aux fermes – période 2018-2021

Le crédit de CHF 800'000.- sera réparti sur 4 ans soit environ CHF 200'000.- par année comme auparavant.

10% du coût des travaux est à la charge des ayants droit

Il y a quatre type de réparation :

Remise en état périodique (REP) effectuées si chaussée n'est pas en fin de vie

Renouvellement, effectuée si la chaussée endommagée est en fin de vie, mais que la réfection du bitume est suffisante.

Aménagement si chaussée dégradée est en fin de vie et qu'elle nécessite une réfection complète.

Les chantiers sont soutenus par le canton et la confédération à raison de 63% du coût de construction.

Un citoyen demande si les CHF 800'000.- correspondent à la part communale. Réponse de M. Oppliger : oui

Un citoyen s'interroge sur le rapport qualité-prix des routes et chemins d'accès notamment concernant les matériaux utilisés. Car certaines chaussées (par ex. Saignat) se dégradent vite. Il demande s'il ne vaudrait pas mieux goudronner au lieu de la groise.

M. Oppliger, l'informe que ce n'est pas possible car pour goudronner un chemin en groise il faut demander un permis de construire.

Le même citoyen demande alors s'il ne faudrait pas faire des rigoles d'évacuations plus efficaces.

M. Oppliger, répond que l'entreprise Aeschlimann a engagé un ingénieur formé spécialement pour l'entretien des chemins et qu'ils seront donc à l'avenir « mieux rénovés » avec des pentes plus adaptées.

M. le Maire ajoute que l'on ne maîtrise pas les orages peu importe les rigoles et la pente, il prend en exemple la combe grède ouverte le samedi et refermée le lundi. M le Président rejoint M. Tschäppät.

M. le Président demande à l'assemblée d'accepter le crédit 800'000.-, ce qu'elle fait à l'unanimité.

4. Prendre connaissance et ratifier le décompte final relatif à la viabilisation du lotissement « Bel-Air »

Un crédit d'engagement de CHF 400'000.— avait été accepté lors de l'assemblée communale du 14 décembre 1992 pour la viabilisation de la nouvelle zone à bâtir « Bel-Air ». Un deuxième crédit de CHF 242'000.— avait été accepté lors de l'assemblée communale du 3 juin 2002 en complément pour l'extension de la zone jusqu'au stand de tir ce qui donne un total de CHF 642'000.—.

- Les dépenses effectives s'élèvent à CHF 647'555.25, ce qui présente un petit dépassement du crédit de CHF 5'555.25

Les recettes qui englobent les contributions des propriétaires fonciers ainsi que les taxes de raccordement dans les services de l'eau propre et l'épuration sont au total de CHF 514'894.—. Ce qui représente une perte de CHF 132'661.25

M. le Président, demande à l'assemblée de ratifier le décompte, ce qu'elle fait à l'unanimité.

5. Prendre connaissance et ratifier le décompte final relatif aux travaux de remplacement de la station de pompage au Saignat

Un crédit d'engagement de CHF 65'000.— avait été accepté lors de l'assemblée communale du 12 décembre 2011 concernant les travaux de remplacement de la station de pompage au Saignat.

- Les dépenses effectives s'élèvent à CHF 58'274.50, ce qui fait une économie de CHF 6'725.50

M. le Président, demande à l'assemblée de ratifier le décompte, ce qu'elle fait à l'unanimité.

6. Prendre connaissance et ratifier le décompte final relatif à l'isolation de l'appartement de l'école de la Combe du Pelu

Un crédit d'engagement de CHF 45'000.— avait été accepté lors de l'assemblée communale du 14 décembre 2015 concernant l'isolation de l'appartement de l'école de la Combe du Pelu.

- Les dépenses effectives s'élèvent à CHF 36'612.30, ce qui fait une économie de CHF 8'387.70

M. le Président, demande à l'assemblée de ratifier le décompte, ce qu'elle fait à l'unanimité.

7. Prendre connaissance et ratifier le décompte final relatif à l'aménagement d'un éclairage intelligent dans le Haut du Village et le remplacement des luminaires existants par des ampoules LED aux alentours de la halle polyvalente

Un crédit d'engagement de CHF 50'000.— avait été accepté lors de l'assemblée communale du 21 juin 2016 concernant l'aménagement d'un éclairage intelligent et le remplacement des luminaires existants par des ampoules LED aux alentours de la halle polyvalente

- Les dépenses effectives s'élèvent à CHF 47'990.95, ce qui fait une économie de CHF 2'009.05.

M. le Président a remarqué qu'au début cela s'allumait lorsque quelqu'un passait.

Un citoyen relève qu'il a aussi remarqué des anomalies.

M. le Maire propose de contacter la Goule pour un contrôle

M. le Président, demande à l'assemblée de ratifier le décompte, ce qu'elle fait à l'unanimité.

8. Prendre connaissance et ratifier le décompte final relatif à l'achat d'un véhicule de fonction pour la voirie communale

Un crédit d'engagement de CHF 95'000.— avait été accepté lors de l'assemblée communale du 16 décembre 2016 concernant l'achat d'un véhicule de fonction pour la voirie.

- Les dépenses effectives s'élèvent à CHF 88'900.--, ce qui fait une économie de CHF 6'100.—.

M. le Président, demande à l'assemblée de ratifier le décompte, ce qu'elle fait à l'unanimité.

9. Informations du conseil municipal

Le renouvellement des noms des rues du village sera effectif dès le mois d'août. Tous les locataires/propriétaires recevront un courrier courant juin et chaque maison recevra sa nouvelle plaquette.

Un citoyen relève que dans le dernier PV il était indiqué que cela serait en place dans les 6 mois au maximum.

M. Oppliger justifie le retard par le fait que la Basse-Ferrière a été impliquée dans le projet

Mme Zybach, informe que l'établissement du permis de démolition du Stand tir, est en cour de signature.

Tout comme celui pour l'aménagement des places de parc devant la halle et la pose d'un enrobé vers la déchetterie.

Les travaux de viabilisation de la deuxième zone sont en cours, ils ont commencé début mai, c'est la dernière zone à viabiliser.

La maison numéro 3 est quasiment terminée.

Quant aux parcelles, la 4 et la 5 sont vendues. Les 6, 7, 8, 11 et 12 sont réservées. Les 9 et 10 restent disponibles.

M. le Président demande si la démolition concerne uniquement le stand ou également les cibles. M. Zybach répond que c'est uniquement le stand de tir qui sera démolit.

M. le Président demande s'il y a eu un appel d'offre pour le solde de viabilisation des parcelles. M. le Maire lui répond que selon le décompte établi par l'entreprise ATB, il y aura un dépassement, mais il n'excédera pas les 10% règlementaire.

M. le Président demande s'il est prévu de viabiliser d'autres parcelles. M. le Maire répond que actuellement qu'il n'est pas possible d'envisager de nouvelle viabilisation avant une quinze ans. Toutefois, il est possible de lancer une étude dès 2019.

Un citoyen demande si le projet émis pour une construction sur le terrain situé à côté de la halle a avancé. M. le Maire répond par la négative.

M. le Maire prend la parole et informe l'assemblée que les travaux de la patinoire à St-Imier ont débutés fin mars, exactement dans le timing, même 4 jours d'avance.

L'employé communal a suivi un cours de 2 semaines avec examen réussi brillamment pour effectuer le contrôle et le suivit de la STEP. Cela représente donc une potentielle économie.

10. Divers et imprévus

Un citoyen remercie pour la mise à disposition de la benne à déchets vert durant l'hiver derrière la halle. M. le Président suggère que les personnes qui ne se servent pas de cette benne durant l'hiver ne devraient pas bénéficier du vidage de leur conteneur au printemps car après le passage du camion, un nettoyage de la chaussée serait nécessaire afin de nettoyer le « jus de compost » !

Un citoyen demande s'il serait possible de recevoir les statistiques du radar pédagogique.

Un citoyen s'inquiète de la pérennité de l'agence postale, en effet pas plus tard que ce jour, il n'y avait pas de timbre à disposition, alors qu'il semble que c'est tout de même le service minimum. Il demande si le conseil pourrait intervenir car il serait dommage que la poste ferme définitivement la « succursale » de la Ferrière faute de chiffre. Cela pénaliserait les personnes qui ne sont pas motorisées.

M. le président appuie ce point en ajoutant qu'il manque aussi régulièrement des sacs taxés et que l'assortiment général du magasin devient de plus en plus maigre.

Un citoyen demande si la commune fait partie de l'association Jura-Bernois-Bienne, même si la Ferrière ne fera pas partie de la fusion. Réponse affirmative.

M. citoyen aborde le sujet de la charte de jardin qui a été signée par seize familles. Ces dernières ont été convoquées pour se retrouver le jeudi 14 juin à 20h00 à la cure pour un apéritif et quelques échanges. L'apéro sera suivi d'un « pèlerinage » dans le village afin de découvrir les jardins de certains citoyens. Toutes les personnes intéressées sont bienvenues.

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire remercie les personnes présentes, ainsi que les conseillers et les employés, il souhaite à tous un bon été et de belles vacances !

M. le Président remercie également les citoyens présents, ainsi que le conseil et les employés pour leur travail. Il souhaite à tout le monde de belles vacances et un bel été. L'assemblée est levée à 21h05

La Ferrière, le 20 juin 2018

Le Président, M. R.Hoffstetter

La secrétaire d'assemblée, A. Tschäppät